



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

FORMATION SECTIONS EUROPÉENNES – HG / espagnol

Valérie Dautresme – Xavier Pello

L'organisation de la journée

MATIN 9h00-12h30

- Point institutionnel 9h-10h30
- Conférence d'Arnaud Exballin : les villes hispano-américaines à l'époque coloniale, vitrine de l'Espagne au nouveau monde ? 10h30-12h
- Présentation de stages / mobilités 12h-12h30

APRES-MIDI 14h00-16h

- Présentation de deux projets interdisciplinaires
- Réflexion croisée sur les programmes HG / LV
- Proposition de mises en œuvre pédagogique à partir d'un support

Le nouveau lycée : un contexte favorable à l'ouverture internationale

LES PARCOURS RENFORCÉS : SECTIONS EUROPÉENNES ET DE LANGUES ORIENTALES, SECTIONS BINATIONALES, SECTIONS INTERNATIONALES.

Il est très utile de maintenir, voire de développer, ces parcours qui permettent à des élèves d'horizons très divers d'atteindre un très bon niveau de langue et d'interculturalité. Leur contribution à l'attractivité de la France est reconnue et il est important de veiller à ce qu'ils soient un vecteur de progrès pour le plus grand nombre possibles d'élèves français.

Pour les Selo, l'évaluation et l'enseignement paraissent aujourd'hui satisfaisants.

SECOND DEGRÉ

Recommandation

Valoriser les compétences en langue au concours du second degré dans les disciplines dites non linguistiques par une épreuve optionnelle au Capes.

L'exposition la plus fréquente possible à la langue est un facteur très favorable au développement de la compétence des élèves. Ce constat est désormais largement étayé par les observations de classe et un rapport récent de l'inspection générale en a montré tout l'intérêt. Il conduit à encourager les enseignements d'autres disciplines en langue étrangère. Les textes le permettent à hauteur de 50 % de l'horaire total de la discipline concernée.

Les professeurs du secondaire sont nombreux à manifester leur intérêt et ont la possibilité de passer une certification complémentaire qui reconnaît leurs compétences linguistiques, culturelles et pédagogiques et leur donne l'autorisation d'enseigner leur discipline dans la langue concernée.

Cette certification a été essentiellement utilisée dans le cadre des sections européennes en lycée. Au collège, les enseignements en langue étrangère sont autorisés depuis les aménagements apportés à la réforme en 2017. Il devient nécessaire de mettre en place un mécanisme permettant de reconnaître la compétence des enseignants intéressés.

Cette mission recommande donc la création d'une épreuve de langue vivante optionnelle au Capes de disciplines autres que les langues vivantes.

Il s'agirait d'une épreuve facultative, choisie par le candidat en option.



PROPOSITIONS POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

Oser dire
le nouveau monde



Rapport remis
le 12 septembre 2018
par Alex Taylor,
journaliste
et Chantal Manes-Bonnisseau,
inspectrice générale
de l'éducation nationale

Le nouveau lycée : un contexte favorable à l'ouverture internationale

Objet : pilotage du plan langues vivantes – désignation de référents académiques

Suite aux propositions formulées dans le rapport « Pour une meilleure maîtrise des langues étrangères, Oser dire le nouveau monde », présenté au ministre le 12 septembre 2018, un plan d'actions national a été déterminé. Le pilotage de ce plan a été confié à Chantal Manès-Bonnisseau, Inspectrice générale de l'éducation nationale, pour une période de dix-huit mois. Les services de la DGESCO sont étroitement associés à la mise en œuvre de ce plan, qui s'organise autour de six axes majeurs :

- le renforcement des acquis des élèves dès l'enseignement primaire ;
- la consolidation dans le secondaire des compétences acquises par les élèves notamment grâce au développement des disciplines dites « non linguistiques » ;
- la conception de modalités innovantes d'enseignement des langues étrangères ;
- la création d'outils d'évaluation pour accompagner les élèves tout au long de leur parcours ;
- le développement des enseignements internationaux ;
- le développement des mobilités via l'ouverture du système éducatif français sur l'Europe et le monde.

Le nouveau lycée : les langues vivantes dans le parcours de l'élève

- Un enseignement commun pour les élèves des voies générale et technologiques
- Un enseignement de spécialité proposé en allemand, anglais, espagnol, italien, portugais (Guyane) et langues régionales
- Des parcours linguistiques enrichis :
 - ▶ L'enseignement technologique en LV dans toutes les séries technologiques
 - ▶ **L'enseignement d'une discipline non linguistique en LV**
 - ▶ **Les sections européennes et de langues orientales**
 - ▶ Les sections internationales

De nouveaux programmes convergents

Une finalité commune : aider les élèves à « appréhender un monde plus ou moins éloigné de son univers habituel »

Programme de LV

- Visent la connaissance de la culture et de l'histoire que véhiculent les langues étudiées
- Au lycée, l'élève approfondit au lycée sa connaissance des aires géographiques et culturelles des langues qu'il apprend, et s'ouvre à des mondes et des espaces nouveaux grâce à une présentation dénuée de stéréotypes et de préjugés ; il accélère son exploration de l'ancrage culturel propre à chaque langue.
- La langue étrangère lui permet d'appréhender un univers nouveau et de trouver dans l'écart et la différence avec sa propre culture, un enrichissement qui le construira.

Programme d'histoire géographique

- L'H et la G confrontent les élèves à l'altérité par la connaissance d'expériences humaines antérieures et de territoires variés. Elles donnent les moyens d'une compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui qu'ils appréhendent ainsi de manière plus distanciée et réfléchie.
- En géographie, le programme donne des clés de lecture du monde contemporain et des repères spatiaux fondamentaux ; il place les sociétés et les territoires au cœur de l'analyse, en prise directe avec la réalité.
- Il s'agit de permettre aux élèves de disposer de grilles d'analyse et de repères spatiaux fondamentaux qu'ils pourront mobiliser face à des territoires et des situations nouvelles

Des nouveaux programmes convergents

Un objectif commun : l'analyse critique de sources authentiques

Programmes de LV

- L'enseignant sélectionne des documents authentiques de toute nature qui s'inscrivent dans des champs disciplinaires variés (littérature, arts, histoire, géographie, politique, sociologie économie, sciences)
- La mise en regard de ces supports permet à l'élève d'appréhender un sujet de manière plus complexe et nuancée
- À travers la pratique des langues étrangères, le lycéen renforce son sens critique et esthétique, sa curiosité intellectuelle, sa capacité à décentrer son point de vue, à prendre du recul et à nuancer ses propos.

Programme d'histoire géographique

- L'étude de sources et l'analyse approfondie et critique de documents variés (cartes, textes, iconographie, vidéos...) sont fondamentales.
- En histoire, est visé le développement d'une réflexion sur les sources : l'élève apprend comment la connaissance du passé est construite à partir de traces, d'archives et de témoignage, et affine ainsi son esprit critique.
- Capacité : procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique ou géographique

Les programmes de LV : une ouverture affirmée sur l'interdisciplinarité

L'interdisciplinarité, chaque fois qu'elle est possible, est utilisée pour nourrir et étayer l'apprentissage des langues étrangères. L'enseignement d'autres disciplines en langues étrangères ainsi que les pratiques immersives apportent, quand ils peuvent être mis en place, des atouts indéniables.

A ce titre, il convient de :

- favoriser l'interdisciplinarité chaque fois qu'elle est possible
- développer l'enseignement d'autres disciplines en langues étrangères

Le BO n°3 du 17 janvier 2019

Arrêté du 20 décembre 2018 relatif aux **conditions d'attribution de l'indication section européenne ou section de langue orientale (SELO) et de l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL)** sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Décret n° 2018-1199 du 20 décembre 2018 prévoyant la **création d'une indication « discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante »** sur le diplôme du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Le BO n°3 du 17 janvier 2019

Deux dispositifs distincts

Sections européennes ou de langues orientales

- un horaire d'enseignement linguistique renforcé dans la langue vivante étrangère de la section.
- l'enseignement, dans la langue de la section, d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques ;
- des activités culturelles et d'échanges internationaux dans le cadre du projet d'établissement.

Discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante

Indication « discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante » introduite sur le diplôme des baccalauréats général et technologique.

Hors SELO, les disciplines autres que linguistiques peuvent être dispensées en partie en langue vivante étrangère ou régionale, conformément aux horaires et aux programmes en vigueur dans les classes considérées.

Le BO n°3 du 17 janvier 2019

Des dispositifs sur deux ans

Sections européennes ou de langues orientales

L'évaluation spécifique de contrôle continu intervient à l'issue d'une scolarité en section européenne ou en section de langue orientale qui comporte, pendant les deux années du cycle terminal, un horaire d'enseignement de langue renforcé.

À cet horaire renforcé en langue vivante s'ajoute l'enseignement dans cette langue de tout ou partie du programme d'une autre discipline.

Cette dernière est choisie parmi les enseignements non linguistiques communs ou de spécialités [...].

Discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante

L'évaluation spécifique de contrôle continu intervient à l'issue d'une scolarité qui comporte pendant les deux années du cycle terminal l'enseignement dans une langue vivante à raison d'au moins une heure hebdomadaire sur l'horaire normal de tout ou partie du programme d'une autre discipline.

Cette dernière est choisie parmi les enseignements communs ou de spécialités. [...].

Le diplôme peut comporter, le cas échéant, l'indication de plusieurs disciplines non linguistiques ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante.

Le BO n°3 du 17 janvier 2019

Les conditions de validation

Sections européennes ou de langues orientales

Indication section européenne ou section de langue orientale (Selo), suivie de la désignation de la langue concernée aux conditions suivantes :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ;
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne.

Discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante

Indication « discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante, suivie de la désignation de la langue concernée » :

lorsque le candidat, scolarisé ou non en Selo, a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue qu'il a acquis dans une discipline non linguistique.

Le BO n°3 du 17 janvier 2019

L'évaluation

Sections européennes ou de langues orientales

Les modalités de l'épreuve spécifique de contrôle continu :

- Interrogation orale de langue, qui a lieu à la même période que les autres épreuves de contrôle continu de la classe de terminale, comptant pour 80 % de la note globale ;
- la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale, qui compte pour 20 % de la note globale. Elle est conjointement attribuée par le professeur de langue et le ou les professeur(s) de la ou les discipline(s) non linguistique(s) ayant fait l'objet d'un enseignement dans la langue de la section.

Discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante

Évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis dans une discipline non linguistique.

DISPOSITIFS INTERNATIONAUX - SI, SELO et DNL - baccalauréat 2021

Les sections internationales préparant l'option internationale du baccalauréat général
en concertation avec le pays ou l'organisme intéressé au fonctionnement de la section

Langues vivantes : 4h d'enseignement complémentaire de langue et littérature dans la langue de la section (LVA)

1 ou 2 disciplines non linguistiques (DNL) enseignées en partie dans la langue de la section, parmi :

- histoire-géographie (la moitié du temps d'enseignement - 4 heures - enseigné en LV)
- enseignement scientifique (1h30 en plus de l'enseignement commun enseignée en LV)
- mathématiques (1h30 en plus de l'enseignement commun enseignée en LV)

Evaluation au baccalauréat :

Les épreuves communes de contrôle continu en LVA sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu, organisée en classe de terminale (*coefficient 15*).

Puis, en fonction des DNL choisies:

- les épreuves communes de contrôle continu en histoire-géographie sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu organisée en classe de terminale (*coefficient 15*);
- pour les mathématiques et l'enseignement scientifique, une évaluation spécifique en contrôle continu, organisée en classe de première et en classe de terminale, est ajoutée aux épreuves communes (*coefficient 10*).

Les sections européennes ou sections de langues orientales (SELO)
dans le cadre du projet d'établissement

Langues vivantes : horaires renforcés dans la langue vivante de la SELO (LVA ou B)

Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL), dont une partie du programme est enseignée dans la langue de la SELO.
Pas de liste restrictive des enseignements pouvant faire l'objet d'une DNL.

Evaluation au baccalauréat :

Le candidat valide la SELO sous deux conditions :

- avoir obtenu au moins 12/20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ;
- avoir obtenu au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu propre à la SELO (constituée à 20% d'une note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale).

(*Note prise en compte comme enseignement optionnel.*)

La discipline non-linguistique (hors SELO)

sous la responsabilité d'un professeur doté ou non d'une certification complémentaire en LV

Pas d'enseignement spécifique de langue vivante.

Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) : Au moins 1h hebdomadaire de l'enseignement commun est enseigné en langue étrangère (obligatoirement la langue A, B ou C du candidat).

Evaluation au baccalauréat:

Le candidat valide sa DNL s'il obtient au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu visant à évaluer le niveau maîtrise de la langue acquise dans la DNL (constituée à 20% de la note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale)

(*Note prise en compte comme enseignement optionnel.*)

La nouvelle épreuve de DNL

- Une

La formation DNL

- Stage de renforcement linguistique : anglais, allemand, espagnol
- Offre « Présenter les enjeux de la certification » (DAREIC)
- Offre « Préparer la certification DNL » : HG/anglais, HG/allemand, HG/espagnol
- Offre « Enseigner en DNL HG » : HG/anglais, HG/allemand, HG/espagnol
 - une 1/2 journée d'animation en public désigné
 - une journée de formation en inscription individuelle
- Un groupe de travail

Retour sur le bac 2018 et préconisation pour le bac 2019

Le cadre de l'épreuve est inchangé (BO n°42, 13 novembre 2003).

Quelques points de vigilance :

- Respecter le temps prévu pour les deux parties de l'épreuve
- 1^{ère} partie : interroger uniquement sur ce qui est sur la liste
laisser aux candidats le temps de terminer leur prise de parole en continu, sans les interrompre
- 2^{ème} partie : s'appuyer sur les divers travaux, activités ou projets, mentionnés dans la liste pour lancer l'entretien
dans l'éventualité où le candidat fournit un dossier, le consulter et échanger avec le candidat à son sujet
- Faire preuve de neutralité et de bienveillance
- La note est attribuée par les deux examinateurs, selon les critères de la grille d'évaluation
- Assister à la réunion d'harmonisation qui a lieu chaque jour, après l'interrogation du dernier candidat

La mobilité des élèves et des enseignants

- Une